


A l'offensive pour une année combative !

La pause estivale n'aura pas permis de lever le flou politique volontairement entretenu par E. Macron qui se voit décerner, sans aucune contestation possible, la **médaille d'or du déni démocratique**. Les leçons à tirer du scrutin des Législatives restent nombreuses mais celui-ci a fait le choix de n'en tirer aucune ! En déclarant une pseudo trêve olympique, il tente de garder la main qu'il n'a plus. Refusant de nommer un-e premier-e ministre et d'entendre le **désaveu infligé à sa politique**, le président ne fait qu'aggraver la crise démocratique.

L'absence de volonté d'un véritable investissement dans l'éducation se traduit par **une dégradation des conditions de travail, un accroissement des inégalités et une crise d'attractivité qui s'enracine**. Il s'agit bien de choix politiques car quand il s'agit de trouver de l'argent pour organiser le Service National Universel (SNU), on y parvient sans peine (2,5 M€ pour financer les 12 jours des séjours de cohésion de 1 600 jeunes l'an passé). Pourtant, **le SNU n'est toujours pas généralisé, le Pacte enseignant est un échec, les remplacements au pied levé sont une mascarade**. Il est donc urgent d'imposer une alternative qui ne peut venir que des personnels.

Le SNES-FSU y prendra toute sa part, déterminé à jouer pleinement son rôle d'organisation syndicale, avec des propositions concrètes pour un autre projet éducatif : revalorisation pour toutes et tous sans contrepartie, indexation de la valeur du point d'indice sur les prix, retrait du « choc des savoirs », baisse des effectifs par classe, abandon de la réforme du lycée et de Parcoursup, plan pluri-annuel de recrutement, plan de titularisation des contractuel-les, un vrai statut pour les AESH, mesures immédiates pour les AED, etc.

Le SNES-FSU appelle à organiser des AG ou HIS pour faire un premier bilan de la rentrée, informer les collègues, préparer les mobilisations, notamment sur les questions de salaires ou de moyens pour l'École, en faveur des personnels, des élèves, de l'École publique. **Re-syndiquez-vous, rejoignez nos réunions, nos stages pour agir et gagner ensemble ! Très bonne année scolaire à toutes et à tous.**

 Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Claire Chartrain-Lacombe, Murielle Veisz, Philippe Leyrat
secrétaires adjoints



Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin trimestriel n° 204
Septembre 2024

Permanences du SNES-FSU Clermont

du mardi au jeudi de 14 h à 17 h
ou sur rendez-vous

à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

S
O
M
M
A
I
R
E

- Page 1 : **Edito**
- Page 2 : **Collèges / Lycées**
- Page 3 : **Lauréat-es de concours**
Réforme de la formation
- Page 4 : **Classe exceptionnelle**
Mutations 2024 et recours
- Page 5 : **Rendez-vous de carrière**
Hommage aux militant-es décédé-es
- Page 6 : **Résultats élections internes**
Un grand merci Abdoul !
Syndicalisation

Collège : continuer de résister !

Le « Choc des savoirs », c'est un empilement de mesures qui visent à trier les élèves, à dégrader nos conditions de travail et à déqualifier nos métiers. **Outre le tri social des élèves au cœur de la réforme, d'autres offensives sont à l'œuvre.** Les parts fonctionnelles de Pacte, en nette baisse dans de nombreux collèges, seront désormais réservées en priorité au remplacement de courte durée (RCD). Par ailleurs, l'administration fait peser un doute sur l'existence d'HSE dédiées à « Devoirs faits », alors que ce dispositif reste obligatoire pour les élèves de Sixième. Tentative d'écouler des Pactes « Devoirs faits », accessibles seulement après signature d'une brique RCD ?

Les emplois du temps risquent d'être plus contraints du fait des barrettes en mathématiques et français en Sixième et en Cinquième.

Dans certains collèges, la direction assume de ne respecter aucun vœu, des emplois du temps à trous permettant de presser plus facilement les professeur-es d'assurer des RCD. Les progressions communes en mathématiques et français sont fortement encouragées afin de faciliter la redistribution des élèves dont la ou le professeur-e serait absent-e, dans les autres regroupements. Le risque est grand de voir se développer des groupes d'élèves encore plus pléthoriques, d'autant plus que les DHG n'ont pas été abondées (ou si peu) en fin d'année scolaire même quand les effectifs attendus



sont en forte augmentation dans certains collèges.

Le Pacte, qui est un échec, se révèle encore un outil de primarisation du collège puisqu'il est pensé pour y installer des professeur-es des écoles. L'heure de soutien / approfondissement Sixième ayant disparu des DHG, le ministère implante le « soutien » en français et mathématiques sur tous les niveaux. Proposées aux professeur-es en collège, ces briques de Pacte le seront aussi aux professeur-es des écoles qui pourront par ailleurs intervenir dans « Devoirs faits » de la Sixième à la Troisième. Le ministère a même mené une campagne pour les inciter à demander un détachement au collège afin d'enseigner le français et les mathématiques dans les regroupements de niveau !

Enfin, les évaluations standardisées de français et de mathématiques sont généralisées à chacun des niveaux du collège. Alors que des évaluations sur panel sont possibles, ce choix montre que ce ne sont pas seulement les élèves mais bien les personnels qui seront évalués indirectement par ces évaluations, comme dans les pays anglo-saxons.

Le SNES-FSU continue de réclamer le retrait de la réforme systémique du « Choc des savoirs ». Il refuse l'assignation sociale des élèves et les attaques contre nos métiers. Des préavis de grève sont déposés pour couvrir toutes les actions avec l'aide du SNES-FSU. N'hésitez pas à solliciter les sections départementales et académiques.

■ Fabien Claveau et Marc Bellaigue

Éducation prioritaire : 8 h - 18 h

E. Macron a annoncé que tous les collèges REP et REP+ étaient destinés à accueillir les élèves de 8 h à 18 h, même le mercredi, dès la rentrée 2024. Certains personnels de direction souhaitent mettre en œuvre ce dispositif à marche forcée. Or, aucun texte n'a été publié à ce jour. Cette amplitude horaire élargie risque de mul-

tiplier les interventions d'associations ne respectant pas toutes la neutralité et la laïcité à l'École. Des offensives sur les services des collègues pour étendre les cours jusqu'à 18 h sont aussi inadmissibles. **Le SNES-FSU combat cette mesure démagogique qui attaque, une fois de plus nos métiers.** En cas de pressions ou de dérives, contactez-nous.

Bac 2024 : respecter les élèves et les personnels !

Depuis quatre ans maintenant, aucune session du baccalauréat n'a connu la même organisation. Jamais le ministère n'a tiré de bilan des différentes sessions d'examen, malgré les demandes répétées. Avant 2018, il y avait chaque année un point formel entre la DGESCO et le SNES-FSU sur les modalités de l'examen et le pointage des dysfonctionnements. JM Blanquer y a mis fin. Afin de préserver la qualité des diplômes auxquels prépare l'enseignement secondaire, il n'est pas acceptable que les autorités s'affranchissent ainsi du diagnostic et des revendications posés par les représentant-es des personnels.

Le SNES-FSU a été reçu à sa demande en urgence sur la question du déroulement actuel de l'examen fin juin, notamment pour dénoncer **la surcharge de travail** pour les collègues de Lettres et de philosophie. **Les surconvocations et les délais de corrections** raccourcis font peser sur les personnels de lourdes contraintes.

Malgré la suppression de la troisième partie du **Grand oral**, qui cherchait à évaluer le projet d'orientation de l'élève, cette épreuve continue de poser problème en termes de modalités et de contenus. Le ministère persiste à la concevoir comme une épreuve de vulgarisation scientifique, justifiant ainsi le prin-

-cipe de la « naïveté » du jury. Jamais cet objectif n'a été discuté ni même fait l'objet d'une quelconque formation. Le ministère justifie a posteriori une organisation hasardeuse de l'épreuve et une logique managériale de dépossession du métier. Enfermer ainsi « l'examineur naïf » dans le rôle de l'incompétent-e relève de la déqualification du travail. Pour toutes ces raisons, le SNES-FSU réclame une réunion bilan dès la rentrée de septembre. Alors que le ministère s'apprête à reconduire un calendrier identique, il faut réaffirmer la nécessité de le desserrer afin de ménager des périodes de correction plus longues. Au-delà de la nécessaire refonte

des modalités de l'examen et de la suppression du contrôle continu et de Parcoursup, il en va de la qualité de l'examen et du respect du métier enseignant.

Pour le SNES-FSU, le baccalauréat doit retrouver sa valeur de **diplôme national, qui garantit l'accès à une formation publique de l'enseignement supérieur.** Une organisation cohérente du lycée, **sur la base de séries renouvelées**, doit être préoccupée d'abord par la qualité des apprentissages, et non pilotée par l'évaluation permanente. Il y a urgence à mieux **articuler les contenus du collège et ceux du lycée**, et à faire en sorte que tout-e élève de Troisième puisse **poursuivre sa scolarité dans une des trois voies du lycée, au sein du service public.**

■ Patrick Lebrun, Xavier Gourc



Circulaire de rentrée : rien sur le lycée

La circulaire de rentrée 2024 a été publiée précipitamment à la veille du premier tour des législatives, dans l'espoir peut-être de renouer avec la profession avant le scrutin... Les principes émancipateurs de l'École de la République assurant « la cohésion sociale dans l'École et par l'École » y sont soulignés, mais **les mesures égrenées organisent une école du tri social et de la sélection**. Le titre « Ne laisser aucun élève au bord du chemin » ne trompe personne. C'est d'ailleurs un extrait du paragraphe consacré aux groupes de niveau... La ministre reconnaît « une certaine complexité » dans leur mise en œuvre au collège, mais souligne l'opportunité pour les professeur-es de « travailler ensemble leurs progressions pédagogiques », de quoi permettre « avant tout une transformation des pratiques d'enseignement ». **La volonté de peser sur les pratiques professionnelles tout en encadrant la liberté pédagogique est ici clairement exprimée**. Les évaluations nationales, désormais sur tous les niveaux de la Sixième à la Seconde GT, « constituent un outil précieux pour adapter sa pédagogie à l'échelle de la classe ». Cela servira en outre à faciliter le pilotage pédagogique par les hiérarchies, et le suivi des résultats des

cohortes pourrait induire de nouveaux critères d'évaluation des personnels.

Le lycée général et technologique n'est pas abordé et, contre toute attente, rien n'est dit sur les classes préfiguratrices des prépa-Secondes qui ouvrent pourtant à la rentrée (une par département) pour les recalé-es au DNB. La promotion des « classes et lycées engagés » n'est, elle, pas oubliée avec le service national universel (SNU), « prolongement pratique du programme d'EMC », dévoyant une fois encore cet enseignement et la construction de l'esprit critique qu'il favorise. L'objectif de la **formation continue en dehors du temps de travail** est rappelé, avec « une prise en charge pédagogique des élèves en cas d'absence anticipée ». Les offensives seront à nouveau à déjouer, à moins que le ou la future ministre de l'EN ne décide d'une autre politique éducative, porteuse d'espoir et d'avenir. **Le SNES-FSU continuera de mobiliser pour un collège de la réussite pour toutes et tous, préparant à une des trois voies du lycée, avec pour objectif une scolarité commune, pour une culture commune exigeante dans des formes adaptées aux élèves.**

■ Murielle Veisz,

Claire Chartrain-Lacombe



Lauréat-es de concours / Réforme de la formation

Lauréat-es de concours : affectations à l'aveugle

En juillet, plusieurs lauréat-es de concours apprennent qu'ils ou elles sont affecté-es en dehors de leur académie, certain-es bénéficiant pourtant d'un fort barème (rang de classement, agrégation, rapprochement de conjoint avec 3 enfants, expérience antérieure, etc.). C'est la douche froide, d'autant plus qu'on leur avait assuré qu'ils seraient maintenus dans l'académie de Clermont pour y effectuer leur stage, certaines disciplines ne comptant en outre que peu de lauréat-es, donc de stagiaires à affecter.

Les militant-es du SNES-FSU les aident à faire un recours. Ils reçoivent consécutivement une réponse de refus stéréotypée, sans aucun élément d'appréciation qui ne fait qu'engendrer de l'incompréhension, de la suspicion et de la frustration à l'égard de l'administration et plus largement de l'Education nationale. Impossible de vérifier le barème retenu, que sa situation a bien été prise en compte, de comprendre son affectation, de connaître les barres par discipline et par académie, que l'égalité de traitement a été respectée : c'est l'opacité totale !

En cause : la loi dite de « transformation de la fonction publique » de 2019 qui a fait voler en éclat de nombreuses garanties liées au statut de fonctionnaire et a considérablement dégradé les condi-

-tions d'affectation des lauréat-es de concours pour leur année de stage. Le ministère ne communique plus aucune information aux organisations syndicales. Cinq ans après, les stagiaires continuent de payer très cher la remise en cause du paritarisme.

Le Ministère peut bien fanfaronner en publiant le bilan des résultats des concours, en limitant la comparaison à la session catastrophique de 2022, la crise du recrutement est toujours là, elle fragilise les enseignements que doivent recevoir nos élèves... et rien n'est fait, à l'entrée dans le métier, pour conforter celles et ceux qui ont fait le choix de l'enseignement public.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP

-FSU ont à plusieurs reprises proposé des améliorations afin que les stagiaires soient traité-es équitablement, et afin que les erreurs d'affectations soient limitées mais le ministère n'en a jamais voulu. Quel en sera le prix, et combien de lauréat-es auront démissionné pendant l'été ? Il est vrai que les candidat-es sont tellement nombreuses et nombreux à se précipiter aux portes de l'Education nationale (encore 1 255 postes non pourvus à cette session), ce serait dommage de les « choyer » !

■ Fabien Claveau, Saphia Boumendjel



Réforme des concours : le SNES-FSU demande toujours son retrait

La parution des textes était prévue pour la mi-juillet contrairement à l'avis des syndicats, de certaines universités et des associations de spécialistes, qui ont alerté toutes et tous sur la nature intenable du calendrier.

Avant les vacances, le ministère a arbitré sur le statut en M1. Les lauréat-es du concours en L3 seraient « élèves-fonctionnaires » avec une rémunération mensuelle de 1 448 euros net, et non plus des étudiant-es gratifiés de 900 euros par mois comme prévu initialement.

Le ministère, si sûr de lui, a finalement reculé sous la pression syndicale. Ainsi, il concède que l'attractivité passe par le salaire. Mais des questions subsistent : la carrière débute-t-elle en M1 ? En M2 ? Ces 500 euros supplémentaires donnent-ils des obligations nouvelles aux lauréat-es ?

Si le rapport de force a fait bouger les lignes, cette mesure ne doit pas pour autant être l'arbre qui cache la forêt. Les attendus de concours sont calqués sur les programmes de collège et de lycée, sans ambition réflexive ni didactique. Aucun sujet zéro n'a été communiqué. Le contenu de la formation post-concours est par ailleurs très inquiétant : les dimensions didactique, disciplinaire et universitaire sont sacrifiées au profit des « bonnes pratiques » à appliquer en classe. La formation des CPE accentue la dimension managériale du métier. On est très loin des prérecrutements que nous revendiquons et les M2 sont toujours moyens d'enseignement.

Le SNES-FSU s'est mandaté pour le retrait de cette réforme. Il continue de revendiquer une formation initiale ambitieuse, précédée de prérecrutements massifs.

■ Fabien Claveau, Delphine Bertrand



Classe exceptionnelle :

l'opacité créé forcément de l'injustice

Depuis la création de la classe exceptionnelle, le SNES-FSU se bat pour que ce 3e grade devienne un débouché de carrière pour toutes et tous avant la retraite parce que le niveau de pension reste calculé sur la base du dernier salaire. Nous avons obtenu l'an dernier que **l'échelon spécial de la classe exceptionnelle** qui était soumis à quotas (20% seulement des effectifs de chaque corps pouvaient y accéder auparavant) devienne un échelon supplémentaire accessible à tous les collègues ayant atteint 3 ans d'ancienneté dans l'échelon 4 de la classe exceptionnelle, sans avoir à candidater ou à passer sous les fourches caudines de quelque évaluateur que ce soit.

Le rapport de forces créé dans le cadre du mouvement contre la réforme des retraites a permis d'obtenir quelques victoires (insuffisantes, certes, mais importantes) : augmentation du ratio annuel de promotions par rapport au nombre de promouvables pour la hors classe, passant de 18% en 2022 à 22% en 2024 et 23% en 2025, suppression des deux viviers pour la classe exceptionnelle (qui étaient déséquilibrés et inégalitaires) au profit d'un ratio fixant le nombre de promu.es en fonction du nombre de promouvables comme pour la hors classe.

Mais le gouvernement a décidé à partir de la campagne 2024 de **supprimer le barème**, au mépris de la Profession et de ses représentant-es, au profit d'un **choix discrétionnaire par la hiérarchie** : le chef d'établissement et l'IPR ont toute latitude pour formuler un avis « Très favorable », « Favorable » ou « Défavorable ». Et

aucune possibilité de contestation n'est prévue. Le SNES-FSU a immédiatement dénoncé ce scandale.

Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur de la Loi de Transformation de la Fonction publique en 2019 (autre scandale), les commissions paritaires pour les mutations et les promotions ont été supprimées. Les élu-es n'ont plus accès aux documents de travail et ne peuvent donc plus vérifier les barèmes des collègues pour faire corriger des erreurs ou proposer des améliorations. Pour ce qui est de la classe exceptionnelle, **le SNES-FSU a alerté très tôt sur les dangers de l'arbitraire et de l'opacité et a fait de multiples interventions** dans les instances, tant au niveau national qu'académique. Le 11 avril dernier, nous écrivions au recteur et à tous les IPR de l'académie pour attirer leur attention sur la nécessité de promouvoir en priorité les collègues en fin de carrière, juste reconnaissance de leur engagement sans faille au service des élèves, et condition pour partir avec une meilleure pension. Nous avons également mis à disposition des collègues un courrier-type de contestation des avis des évaluateurs.

Le SNES-FSU n'accepte pas que des collègues qui se sont investies toute leur carrière se voient privé-es d'une promotion bien légitime à la classe exceptionnelle. C'est la raison pour laquelle **il reste déterminé à faire évoluer le système dans le sens d'une amélioration qui profite à toutes et tous, tant pour les fins de carrière que pour le niveau des pensions qui en découle**, avec toujours le même cap : informer, conseiller, accompagner et défendre les collègues individuellement et collectivement.

■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue, Philippe Leyrat

Mutations 2024 et recours

Mutations Intra et phase d'ajustement 2024 :

le SNES-FSU Clermont mobilisé

Mi-juin, les résultats des mutations tombaient. Encore une fois, dans de trop nombreuses disciplines, le nombre de mutation est resté faible, les barres sont souvent élevées et certains départements sont même parfois restés « fermés » c'est-à-dire sans aucun poste mis au mouvement, tant en établissement que sur ZR !

Notre académie subit fortement les années successives de politique gouvernementale de suppressions de postes qui, par choix, créent ce blocage : pourtant les besoins existent !

Si un nombre important de collègues, suivi-es par les militant-es de la section académique dans l'élaboration de leurs liste de vœux ont pu obtenir le poste ou la zone géographique désirée, d'autres se sont malheureusement trouvé-es dans des situations difficiles. **Elles et ils ont pu compter sur le SNES-FSU Clermont pour les accompagner dans des démarches de demande de révision d'affectation** dont un nombre conséquent a obtenu une issue favorable notamment par des interventions directes auprès du rectorat.

Cette année encore, **les TZR ont été nombreuses et nombreux à nous mettre en copie de leurs préférences envoyées au rectorat lors de la phase d'ajustement**. Cela ne remplace pas les groupes de travail supprimés en 2019 par le gouver-

-nement mais permet de garder un cadre collectif certes imparfait mais qui crée pour les services la nécessité de respecter les règles et usages construits précédemment par la lutte syndicale : rattachement pérenne, barème. De même, **l'étude des recours pour lesquels nous étions mandatés** a permis de s'assurer pour les requérant-es que leurs résultats étaient bien conformes et qu'il n'y avait pas d'erreurs dans le traitement de leurs dossiers.

Demandeuses et demandeurs de mutation, TZR, non-titulaires, stagiaires, le SNES-FSU Clermont a été aux côtés de l'ensemble de la profession pour l'informer et l'accompagner afin de ne laisser personne seul-e face à l'administration. **Le nombre très élevé de collègues qui nous ont fait confiance et qui reconnaissent l'expertise de nos militant-es ainsi que leurs disponibilités y compris pendant l'été**, tout comme les issues positives que nous avons pu obtenir pour beaucoup renforcent nos revendications et nous encouragent à faire toujours plus afin de parvenir à pouvoir

satisfaire toujours plus de monde malgré la dégradation des conditions d'enseignement (multiplication des postes partagés, affectation en établissements éloignés de niveaux différents, etc.). **Nous nous y attellerons dès cette rentrée : c'est en renforçant notre outil syndical, c'est en étant syndiqué-e et en syndiquant des collègues que nous parviendrons ensemble à gagner !**

■ Marc Bellaigue, Delphine Bertrand



Rendez-vous de carrières 2023-2024 : contester l'avis final avec le SNES-FSU

Après l'envoi des bilans des rendez-vous de carrière en juin 2024 et l'ajout éventuel d'observations, la dernière étape des « Rendez-vous de carrière » 2023-2024 débute avec la réception de la notification de l'avis final en septembre 2024 via SIAE. Les avis proposés par l'évaluateur statutaire final, ministre pour les agrégés et recteurs pour les certifiés, CPE et PsyEN, **ne sont pas « contingents »**, c'est à dire que leur volume n'est pas limité par un quota ou une proportion. La date de connaissance de cette proposition détermine celle des délais de recours possible. Une nouvelle fois cette année, **de nombreuses et nombreux collègues vont découvrir des incohérences**. Des positionnements majoritaires dans la grille « excellent » ou « très satisfaisant » en lien avec des appréciations positives voire élogieuses attribueront de nouveau un avis final de l'évaluateur inférieur à ce que la logique devrait produire. C'est un **sentiment de mépris voire d'humiliation** que l'administration crée ainsi dans la profession. Vous avez été un grand nombre à nous faire part de votre incompréhension l'année dernière et nos interventions en CAPA de recours ont permis de rétablir plusieurs de ces incohérences (64% des avis recteur relevés suite aux interventions du SNES-FSU).



Le SNES-FSU vous invite plus que jamais à utiliser la procédure du recours. Fort de l'expérience de ses commissaires paritaires, attaché à la défense individuelle des collègues dans un cadre collectif équitable, le SNES-FSU est à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche et lors de la CAPA de contestation où chaque dossier suivi sera défendu.

■ Marc Bellaigue, Philippe Leyrat, Katia Bonnemoy

Hommage aux militant·es qui nous ont quittés

Henri Bruhat (1930-2024)

Professeur, militant syndicaliste du SNES et de la FSU, militant communiste, conseiller municipal de Montluçon dans l'Allier, Henri Bruhat fut élève maître à l'École normale d'instituteurs d'Auteuil puis de la classe préparatoire à l'École normale supérieure de Saint-Cloud au lycée Chaptal avant d'intégrer l'École normale supérieure de l'enseignement technique en 1952. Affecté comme professeur au lycée technique Paul Constans de Montluçon où il termina sa carrière en 1990, Henri Bruhat était un militant du courant de pensée « Unité et Action ». Secrétaire de S1 de son lycée de Montluçon, puis secrétaire adjoint de la section départementale de l'Allier, il siégea à la CA de la section départementale de la FEN, de 1969 à 1990, ainsi qu'à la CA académique du SNES-FSU.

Après l'exclusion du SNES de la FEN, il participa à la création de la FSU et fut membre de la commission délibérative fédérale départementale de l'Allier. Retraité, il participait depuis 1998 à l'animation de la section des retraités du SNES, au collectif des retraités de la FSU, dont il devint le responsable en 2003, et à la commission exécutive départementale de la Fédération générale des retraités.

Nicole Reverseau (1928-2024)

Nicole a fait partie de ses militant·es qui ont beaucoup donné au SNES-FSU. Même à la retraite, c'est elle qui se chargeait de mettre à jour au S3 le RLR (Recueil des Lois et Règlements) qui comprend l'ensemble des textes législatifs et réglementaires concernant la Recherche et les Enseignements Scolaire et Supérieur, avant qu'il ne devienne consultable en ligne. La section académique a pu également compter sur elle, de nombreuses années, pour assembler et étiqueter nos bulletins académiques avec nos camarades retraités.

André Fontverne (1939-2024)

Militant de l'UNEF de 1962 à 1965, président de l'Association générale des étudiants, membre de l'Union des étudiants communistes en 1962, militant du parti communiste dans le Puy-de-Dôme et dans l'Allier, adjoint au maire d'Yzeure jusqu'en 2001, André adhéra au SNES-FSU comme élève-professeur à l'institut préparatoire aux enseignements de second degré. Nommé professeur certifié au lycée de Moulins en septembre 1964 où il deviendra Secrétaire de la section syndicale (S1) du SNES-FSU, il deviendra membre de la CA académique. Nos pensées vont à ses filles Lucette et Marielle et à son petit-fils Olivier.

Roland Michel (1948-2024)

Professeur agrégé de philosophie, militant à la LCR puis à l'OCI, Roland Michel fut pendant de nombreuses années secrétaire de la section SNES-FSU du lycée Sidoine Apollinaire à Clermont-Ferrand. Principal responsable national du courant de pensée « Front unique », il siégea pendant de longues années dans les instances nationales et départementales de la FSU ainsi qu'à la CA académique du SNES-FSU. Malgré parfois des différences d'appréciation avec les équipes dirigeantes du SNES-FSU, en particulier sur les modalités d'action, ses interventions et analyses sur de nombreux sujets étaient écoutées et respectées. Nos pensées vont à son épouse, Claire, elle-même militante retraitée, ainsi qu'à leurs enfants.



Résultats des élections internes 2024

Du 13 mai au 4 juin 2024, les adhérent-es ont élu les directions nationale et académique du SNES-FSU pour le prochain mandat de trois ans. La CAA (commission administrative académique) est composée de 50 membres actifs-ves et retraité-es, 25 titulaires et 25 suppléant-es, **qui se réunissent plusieurs fois dans l'année pour mandater la CA nationale et guider ainsi l'action du SNES-FSU.**

Malgré quelques problèmes de distribution du matériel de vote, indépendants de notre volonté, le taux de participation a atteint 42%, en hausse de près de 3 points par rapport à 2021. La liste « Unité et Action et sans tendance avec la participation d'École émancipée » a obtenu 85,37 % des suffrages soit 22 sièges, la liste « Front unique » 14,63 % soit 3 sièges.

Le rapport d'activité académique a été adopté à 82,45 %, ce qui constitue une reconnaissance de l'investissement militant de l'équipe sortante. Les syndiqué-es ont confirmé ainsi leur confiance en l'orientation académique actuelle qui reste très largement majoritaire.

Nous remercions sincèrement les adhérent-es qui ont participé à ces scrutins ainsi que les militant-es qui ont fait vivre la démocratie dans notre syndicat. L'engagement syndical sera encore plus essentiel dans la période qui s'ouvre pour informer, conseiller, accompagner et défendre les collègues mais aussi mener toutes les luttes nécessaires en défense de nos métiers.

Deux secrétaires académiques

Fabien Claveau Marc Bellaigue



Trois secrétaires adjoint-es

Claire Chartrain-Lacombe Murielle Veisz Philippe Leyrat



Un trésorier académique

Michel Floriot



Composition de la direction académique

Un grand merci Abdoul !

Notre camarade, Abdoul Faye, responsable académique du secteur non-titulaires au SNES-FSU et secrétaire départemental adjoint de la FSU 63, rejoint l'académie de Versailles suite à sa titularisation en tant que PLP.

C'est avec des militant-es comme Abdoul que le mot « camarade » prend tout son sens : dévoué, intelligent, courageux, d'une gentillesse inégalable, un ami sûr aux convictions réelles et profondes !

Nous te souhaitons le meilleur ainsi qu'à ta famille. Tu nous manques déjà. Reviens-nous vite Abdoul !

Tes camarades du SNES-FSU Clermont



Syndicalisation

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- Pour défendre **mes droits** individuels et collectifs
- Pour être **informé.e, conseillé.e et défendu.e** face à l'administration
- Pour gagner **des améliorations** : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions...
- Pour appartenir **au syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir **collectivement aux contenus et aux pratiques professionnelles** et promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- Pour porter **un projet ambitieux** pour l'Ecole.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens d'agir individuellement et collectivement



Retrouvez-nous aussi sur



SNES-FSU Clermont



Je me syndique au Syndicat National des Enseignements de Second degré

Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) : <https://clermont.snes.edu/ADHERER-au-SNES-FSU-en-2024-2025.html>